

choisir le type d'antenne et son gain de sorte que la puissance isotrope rayonnée équivalente (p.i.r.e.) ne dépasse pas l'intensité nécessaire à l'établissement d'une communication satisfaisante.

Le présent émetteur radio a été approuvé par Industrie Canada pour fonctionner avec les types d'antenne énumérés et ayant un gain admissible maximal et l'impédance requise pour chaque type d'antenne. Les types d'antenne non inclus dans cette liste, ou dont le gain est supérieur au gain maximal indiqué, sont strictement interdits pour l'exploitation de l'émetteur.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

E-Labeling of the End Products:

To access the Regulatory information follow the menu steps to below for the QG-H1 and the QG-N3.

QG-N3	QG-H1
	
	

Below is the screen shots of the Regulatory information screens

QG-N3	QG-H1
	

Regulatory Info ↑ This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: ↓	Regulatory Info ↑ This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: ↓
Regulatory Info ▲ (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including	Regulatory Info ▲ (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including
Regulatory Info ▲ interference that may cause undesired operation.	Regulatory Info ▲ interference that may cause undesired operation.